



L'intelligence  
au service des professionnels  
de la valorisation organique



# CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

## Au Référentiel Qualité

Certifie que

**LE PAYS VOIRONNAIS**

Pour le site de

**LA BUISSE (38)**

Exploite une installation conforme aux exigences réglementaires ICPE,  
A mise en place un suivi du compostage et une traçabilité respectant les conditions du référentiel,  
Produit un compost de qualité, conforme aux normes en vigueur (NFU 44-051).

Suite à l'audit technique réalisé en **janvier 2023** et conformément à la décision de la commission d'évaluation de l'Association, la conformité au Référentiel Qualité RISPO de l'installation de compostage a été vérifiée et la certification attribuée.

Elle autorise **le Pays Voironnais** pour le site de **La Buisse**, à utiliser le logo « **Site certifié RISPO** » pour son compost de déchets végétaux. Cette attestation est valable jusqu'au prochain audit **2023**.

Emmanuel ADLER  
Président du RISPO